لاَ إِلَهَ إِلاَّ اللهُ وَحْدَهُ لاَ شَرِيكَ لَهَ لَهُ الْمُلْكُ وَلَهُ الْحَمْدُ يُحْيِي وَيُمِيت وَهُوَ عَلَى كُلِّ شَيءٍ قَدِير

D'après 'Abder Rahman Ibn Ghanm (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière d'Allah et Son salut soient sur lui) a dit: « Celui qui dit dix fois après la prière du maghreb et du sobh, avant d'avoir quitté sa place et avant d'avoir déplié ses jambes (1): -Il n'y a pas de divinité méritant d'être adorée en dehors d'Allah seul sans associé, à Lui la royauté, à Lui la louange. Il fait vivre et mourir et est puissant sur toute chose- (2), Allah lui inscrit pour chaque fois dix bonnes actions, lui efface dix

péchés, l'élève de dix degrés.
Ces paroles sont pour lui un refuge contre tout mal et un refuge contre Chaytan le lapidé.
Il n'est pas permis (3) à un péché de le rattraper si ce n'est l'association et il fait partie des meilleurs des gens en acte sauf un homme qui le dépasse en disant mieux que ce qu'il a dit (4) ».

(Rapporté par Ahmed dans son Mousnad n°17990 et authentifié par Cheikh Albani dans Sahih Targhib n°477)

Jugement : authentifié par Cheikh Albani dans Sahih Targhib n°477 (Cheikh Albani)